



# Souvenir du



## 24 février 1896

(profession de Céline, Sœur Geneviève)

### \* Poésie de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus \*

1- Ô souvenir ineffable  
Du beau jour entre les jours :  
Ta douceur incomparable  
Je la garderai toujours....  
*Oh ! quelle inexprimable ivresse :*  
*Je sens palpiter en moi*  
*Le Cœur brûlant de tendresse*  
*De mon Époux, de mon Roi !*

2- À Jésus je suis unie  
Par les liens de l'Amour  
Et sa Grandeur infinie  
En moi fixe son séjour.  
*Oh ! quelle inexprimable ivresse :*  
*Je sens palpiter en moi*  
*Le Cœur brûlant de tendresse*  
*De mon Époux, de mon Roi !*

3- L'exil, je souffre sans peine  
Vivant avec mon Époux :  
Elle est bien douce la chaîne  
Qui m'unit au Dieu Jaloux !...  
*Daignez consumer tout mon être :*  
*Jésus seul doit vivre en moi !*  
*Désormais je ne veux être*  
*Que le voile de mon Roi !...*

4- Ô Divine Jalousie,  
Vous avez blessé mon cœur !...  
Vous serez toute ma vie  
Mon repos et mon bonheur.  
*Daignez consumer tout mon être :*  
*Jésus seul doit vivre en moi !*  
*Désormais je ne veux être*  
*Que le voile de mon Roi !...*

Chanté :

<http://montfortajpm.blogspot.fr/2017/06/souvenir-du-24-fevrier-1896-poesie-de-Ste-Therese.html>

\* \* \* \* \*

Afin de vivre dans un acte de parfait Amour, je m'offre comme victime d'holocauste à votre Amour miséricordieux, vous suppliant de me consumer sans cesse, laissant déborder en mon âme les flots de tendresse infinie qui sont renfermés en vous, et qu'ainsi je devienne martyre de votre Amour ô mon Dieu !...

Que ce martyre, après m'avoir préparée à paraître devant vous, me fasse enfin mourir, et que mon âme s'élançe sans retard dans l'éternel embrassement de Votre Miséricordieux Amour !

Je veux, ô mon Bien-Aimé, à chaque battement de mon cœur, vous renouveler cette offrande un nombre infini de fois, jusqu'à ce que, les ombres s'étant évanouies, je puisse vous redire mon amour dans un face à face éternel !!!...

(Finale de l'Acte d'Offrande composé par sainte Thérèse ;

Indulgences : 300 jours chaque fois, et plénière chaque mois aux conditions ordinaires, 31 juillet 1923)